



Centre de la
petite enfance
de la Petite-Nation

Installation « Les Geais bleus »

Politique
d'animation et de surveillance
de la cour extérieure

Adopté par le conseil d'administration le 7 novembre 2017

Table des matières

A.	Introduction	3
B.	Qu'est-ce que l'animation ?	4
C.	Affectation du personnel	5
D.	Un outil de planification	6
E.	Scénarios	7
F.	Illustration d'une démarche concrète d'application	8
G.	Horaire des activités spéciales	10
H.	Des situations particulières	10
I.	L'hiver	10
J.	Pouponnière	11
K.	Conclusion	11

A. INTRODUCTION

La cour extérieure est un lieu très important au centre de la petite enfance. Dès que la température est clémente, les enfants y passent une bonne partie de leur journée. Ils peuvent courir, sauter, grimper et expérimenter dans un environnement vaste où l'imagination n'a pas de limite. En plus d'être un lieu où les enfants s'amuse, la cour extérieure permet le développement global de l'enfant. Il va de soi que l'application du programme éducatif du Ministère de la famille se poursuit même à l'extérieur.

Au CPE de la Petite-Nation, la cour extérieure est un milieu de vie tout aussi important que les locaux. En été, l'accueil du matin se fait dehors question de partir la journée du bon pied. La collation du matin et le repas du midi sont aussi pris à l'extérieur dans un aménagement spécialement conçu à cet effet. Il y a deux cours extérieures pour les enfants. Une première cour, celle des poupons, située à l'avant du centre, dispose d'un abri permanent et de jeux adaptés aux besoins de tous petits. La cour arrière, pour les enfants de 18 mois et plus, est vaste et polyvalente. Profitant d'un site où les espaces d'ombre et lumière sont bien harmonisés, à l'abri du vent et de la circulation automobile, l'aménagement de cette cour est le résultat d'une planification soignée. À l'été 2017, une cour gazonnée a été aménagée du côté ouest du CPE. Cette cour offre mille et une possibilités : aire de baignade, terrain de soccer, aire de repos...

Les équipements en place, combinés à de l'animation enthousiaste, donneront aux enfants des moments de jeux et de rires en toute sécurité. C'est donc dans l'optique d'offrir des services de qualité tout en respectant les exigences du Ministère de la famille que le CPE de la Petite-Nation a élaboré cette politique d'animation de la cour extérieure.

«L'éducateur est payé pour jouer.»

Jean Epstein

B. QU'EST-CE QUE L'ANIMATION ?

Qu'est-ce qu'on entend par « animation » ? Les trois (3) exemples suivants ne sont qu'un début, car il y a autant de façons d'animer qu'il y a d'individus !

1. Mises en situation autour d'un thème

Stimule l'imagination, la créativité.

Suivi avec le thème de la semaine.

Présente un nouveau thème.

Jeux de rôles

Exemple : La cage à grimper est un bateau
Les enfants dans le poisson-bulle sont des matelots
L'un d'eux est le capitaine
Les autres enfants qui jouent dans la cour sont des poissons
Stimuler l'imaginaire en questionnant les enfants sur ce qu'ils voient du bateau (vérifier s'ils sont bien conscients du thème)

Exécuter des mouvements résultant des conditions (vent, houle,...)

2. Proposer de nouvelles voies à explorer

Optimise le matériel disponible

Varie le jeu

Sors de l'ordinaire

Exemple : Au carré de sable
Depuis toujours les enfants remplissent et vident des seaux surtout de façon individuelle. Pourquoi ne pas proposer un jeu collectif ? Construction d'un projet en groupe (ville, zoo, village,...) Une maquette qui représente un environnement connu des enfants et qui utilise le matériel et les ressources disponibles. Favorise la participation de chacun pour ramasser des éléments servant à la maquette (pierres, feuilles, branches) et réaliser les constructions (seaux, moules).

3. Combiner plusieurs activités

Profiter de l'occasion pour revenir sur certains apprentissages

Renforcement

Animer, c'est bien personnel.

L'important c'est de s'impliquer et de donner de l'attention à ce que l'on fait tout en favorisant la participation.

C'est aussi avoir du plaisir à jouer avec les enfants, participer à leurs jeux. C'est aller au delà de la surveillance passive et du simple fait d'intervenir au besoin.

C. AFFECTATION DU PERSONNEL

Note : les sections suivantes traitent spécifiquement de la cour arrière ; pour ce qui est de la pouponnière, voir la section J.

Lors de la sortie à l'extérieur en matinée, il y a normalement six (6) éducatrices accompagnant les enfants dans la cour arrière. Afin d'organiser des activités stimulantes et coordonner la surveillance, le personnel sera affecté à une position stratégique lui permettant d'animer et d'intervenir rapidement.

À l'image des coins d'atelier, la cour est divisée en quatre parties principales :

Secteur de la glissoire

Au sud de la cour, la glissoire est sécuritaire pour 6 enfants soit un enfant par marche et un autre en haut qui se prépare à glisser. La zone de protection est recouverte de matériau inorganique (sable).

Secteur de la maisonnette

Au sud-ouest de la cour, une maisonnette est aménagée en maison de poupées. Ce secteur permet plusieurs jeux symboliques d'imitation.

Secteur de la cage à grimper

Une structure en acier en forme de maringouin avec un fond en maille permet aux enfants d'exercer leur coordination et leur sens de l'équilibre. Selon la fiche technique du fabricant, le maringouin peut accueillir 12 enfants. Toutefois, il est plus prudent d'accepter que 6 enfants à la fois, c'est-à-dire 1 enfant par section. La zone de protection est recouverte de matériau inorganique (sable).

Secteur du lézard

Une structure berçante qui peut accueillir quatre enfants. La zone de protection est recouverte de matériau inorganique (sable).

Une éducatrice est affectée à chacun des quatre secteurs précédemment décrits et a comme mandat d'animer ce centre d'intérêt.

De plus,

Une éducatrice agit également à la surveillance générale de la cour :

L'éducatrice à ce poste est disponible pour intervenir à plusieurs niveaux : surveillance globale, surveillance des jeux libres, salle de bain, changement de couches, arrivée et départ d'enfants (liste), etc.,... Cette personne peut inviter les enfants à joindre un groupe ou participer à une activité afin d'optimiser le temps passé à l'extérieur et de briser l'isolement (par exemple, aller chercher un enfant qui a de la peine et qui s'isole dans un coin ou sur la galerie). Cette personne est également disponible pour prêter main forte dans des secteurs populaires. Lorsque cette éducatrice doit quitter momentanément son poste (par exemple, pour un changement de couche), elle en informe une autre éducatrice afin que celle-ci prenne temporairement la relève.

Une éducatrice est chargée d'organiser et d'animer des activités dites « spéciales ».

Par activités spéciales, on entend des activités autres que celles déjà offertes quotidiennement. Les idées et le matériel ne manquent pas et plusieurs exemples sont donnés dans la démarche concrète.

Les jeux d'eau et la baignade

L'été, (ou à la fin du printemps ou encore au début de l'automne), lorsqu'il fait chaud, on se doit d'offrir aux enfants des jeux d'eau ou de la baignade lors de la période de jeux à l'extérieur.

Afin que l'eau des piscines soit suffisamment chaude, l'éducatrice volante ou l'éducatrice des Abeilles rempliront les piscines vers 8h00. Les éducatrices du groupe des Baleines/Grenouilles pourront baigner leurs enfants vers 10h00 pour une période de 20 minutes. Ensuite les éducatrices du groupe des Tournesols/Coccinelles pourront baigner leurs enfants de 10h30 à 11h00. Après la dernière baignade, les éducatrices des Tournesols/Coccinelles devront vider les quatre piscines et les remplir à nouveau pour que les éducatrices des Dauphins/Abeilles puissent baigner leurs enfants après le dîner.

La vidange des piscines se fait dès la fin de l'utilisation. Le nettoyage et la désinfection fait partie du contrat d'entretien du CPE.

JEUX D'EAU/BAIGNADE – Remplissage des piscines

Quand : Dès que la météo annonce 26° C ou plus par temps ensoleillé

Qui : l'éducatrice volante ou l'éducatrice des Abeilles

LA PROTECTION CONTRE LE SOLEIL

Lorsque la saison chaude arrive, soit généralement du 15 mai (ou avant) au 15 octobre (ou après) les mesures suivantes seront appliquées :

✓ **Crème solaire**

À moins d'indications contraires au dossier, chaque éducatrice doit appliquer de la crème solaire, disponible au CPE, aux enfants de son groupe tel que prescrit par le fabricant. Cependant, aucune crème solaire ne sera appliquée à un bébé de moins de 6 mois.

✓ **Port du chapeau**

Chaque éducatrice doit s'assurer que chacun des enfants de son groupe porte un chapeau ou une casquette. Également, compte tenue que l'enfant apprend par l'exemple, chaque éducatrice doit porter un chapeau, une casquette ou un foulard noué sur ses cheveux.

✓ **Ombre**

Lors des journées plus chaudes, les enfants seront encouragés, par les éducatrices, à jouer sous l'abri soleil afin de bénéficier de l'ombre que celle-ci procure.

D. UN OUTIL DE PLANIFICATION

Afin de faciliter ce fonctionnement, un tableau est affiché au bas de l'escalier, sur la fenêtre de la porte extérieure. Ce tableau indique les assignations du personnel vers les différentes structures de jeux. Ces assignations varient de façon hebdomadaire.

E. SCÉNARIO

Lorsqu'il y a 5 groupes d'enfants :

L'éducatrice qui occupe le poste au Léopard, peut également s'assurer du bon fonctionnement de la Maisonnette. L'éducatrice qui occupait le poste à la Maisonnette peut remplacer l'éducatrice qui termine à 15h dans son secteur d'activité.

Lorsqu'il y a 4 groupes d'enfants :

Une éducatrice à la glissoire

Une éducatrice secteur cage à grimper

Une éducatrice à la surveillance générale

Une éducatrice aux activités spéciales. Cette éducatrice peut également surveiller la maisonnette.

Le Léopard est fermé.

Lorsqu'il y a 3 groupes d'enfants :

Une éducatrice à la surveillance générale

Une éducatrice à la glissoire ou à la cage à grimper

Une éducatrice aux activités spéciales

Le Léopard, la maisonnette et la glissoire ou la cage à grimper sont alors fermés.

Lorsqu'il y a deux groupes d'enfants :

Une éducatrice à la surveillance générale

Une éducatrice aux activités spéciales

Tous les modules de jeux sont alors fermés.

Lorsqu'il y a un groupe d'enfants :

Une éducatrice à la surveillance générale.

Au quotidien,

➤ Sortie de la première éducatrice

La première éducatrice qui sort avec son groupe d'enfant effectue un tour de la cour afin de détecter toute modification susceptible de menacer la sécurité des enfants. Une fiche d'inspection quotidienne sera complétée par cette éducatrice. En cas de force majeure, l'éducatrice pourra même rentrer les enfants et aviser la direction qui appliquera les mesures nécessaires.

Cette éducatrice, peu importe le poste stratégique où elle est affectée, doit inciter les enfants à s'amuser avec le matériel disponible. De nouveaux jouets, sans oublier les jouets populaires, sont alors plus facilement accessibles. Les structures de jeux sont alors fermées.

➤ Sortie de la deuxième éducatrice

A la sortie de la deuxième éducatrice, la dynamique est différente. La deuxième éducatrice peut déjà occuper son poste stratégique et inviter les enfants à participer ou encore commencer à installer le matériel pour les activités spéciales si c'est son secteur.

➤ Sortie de la troisième éducatrice

L'éducatrice veille à ce que les enfants puissent s'intégrer aux activités en cours et rejoint son poste stratégique.

➤ **Sortie de la quatrième éducatrice**

L'éducatrice veille à ce que les enfants puissent s'intégrer aux activités en cours et rejoint son poste stratégique.

➤ **Sortie de la cinquième et de la sixième éducatrice**

Lorsque toutes les éducatrices sont sorties, les activités spéciales doivent se mettre en branle (matériel, consigne). Évidemment, de l'intérêt créé par ces activités peuvent résulter la désertion de certains secteurs ; cependant, lorsque l'attrait de la nouveauté se sera calmé, les enfants retourneront à leurs activités préférées.

F. ILLUSTRATION D'UNE DÉMARCHÉ CONCRÈTE D'APPLICATION

Secteur de la glissoire

L'éducatrice doit animer la glissoire et inviter les enfants à glisser tour à tour en veillant à la sécurité dans le respect de l'utilisation du matériel et de l'espace (voir : Conseils de sécurité pour la glissoire à la fin du document).

Exemple : « je suis le dompteur de lion ; vous êtes mes petits lions et vous ne pouvez pas glisser avant que je vous le dise. Les lions ne peuvent pas se toucher ».

Secteur de la maisonnette

L'éducatrice doit animer ce secteur et inviter les enfants à s'amuser en veillant à la sécurité de chacun et dans le respect de l'utilisation du matériel et de l'espace. Beaucoup de matériel disponible.

Exemple : la maisonnette peut devenir un atelier et l'éducatrice peut questionner les enfants sur l'utilité des outils, ce qu'ils peuvent construire, si papa et maman ont des outils...

La maisonnette peut aussi être aménagée pour les poupées ; les enfants peuvent jouer à la maman et au papa encouragés par l'éducatrice qui alimentera les jeux.

Secteur de la cage à grimper

L'éducatrice doit animer ce secteur et inviter les enfants à grimper dans le respect des autres et en veillant à la sécurité de chacun.

Exemple : « Hé les amis, savez-vous jouer à 1, 2, 3 statue ? Vous jouez dans la structure et au son du sifflet (ou à l'arrêt de la musique) vous devez vous immobiliser, comme des statues... Celui qui bouge devra laisser sa place... »

Mettre l'accent sur des exercices de motricité globale particuliers.

***** IMPORTANT *****

Le périmètre délimitant le secteur de la cage à grimper, de la glissoire et du lézard ne doit pas être utilisé comme carré de sable. En effet, la présence de jouets sous ces structures ou près de celles-ci, c'est-à-dire à l'intérieur du dégagement prescrit par les normes du Ministère de la Famille, présente un danger pour les enfants utilisateurs du jeu en cas de chute.

Il s'agit donc d'être vigilant et d'inviter les enfants à utiliser le carré de sable. La personne assignée à ce poste stratégique veillera à enlever le matériel pouvant présenter un risque d'accident.

Surveillance générale

Des nez qui coulent, des mitaines qui laissent entrer le froid, un enfant qui a tendance à s'isoler, etc.,... autant de petites situations qui ne peuvent passer inaperçues. Un surplus d'enfants dans un secteur « populaire » peut également nécessiter la présence de l'éducatrice. Une blessure, un dégât : cette personne demeure disponible pour agir.

Activités spéciales

Utilisation de matériel spécifique, surveillance accrue, techniques à démontrer, différents niveaux d'habiletés, etc.,...

Exemples d'activités spéciales : maquillage, jeux de ballons, de cerceaux, bulles, arts plastiques, danse/ronde, musique, gymnastique, ballons sauteurs, baignade, courses à relais, jeux d'équipe, observation d'insectes, jeux d'eau,...

Les activités spéciales demandent une certaine planification dans le choix, l'organisation de l'espace, etc.,...

Exemples :

Les échasses :

Délimiter le secteur de la cour utilisé pour l'activité

Mettre le matériel en place

Inviter les enfants à participer

Faire une démonstration

Démontrer la technique de base

Encourager les progrès et les essais

Ensuite : encourager d'autres défis à relever en échasses comme une course à relais, une chasse au trésor, des obstacles à surmonter.

Ballon panier :

Délimiter le secteur de la cour utilisé pour l'activité

Mettre le matériel en place

Inviter les enfants à participer

Faire une démonstration

Encourager les progrès et les essais

Ensuite : compter les points sur un tableau

En faire une épreuve lors d'un parcours d'activités

Essayer des techniques loufoques comme lancer le ballon entre les deux jambes, main gauche, de dos, à deux, ...

Musique :

Délimiter le secteur de la cour utilisé pour l'activité

Mettre le matériel en place (instruments, magnétophone)

Inviter les enfants à participer

Faire une démonstration

Ensuite : faire une parade

Tenter de suivre le rythme

Faire un concert (inviter les parents en fin d'après-midi !)

BAIGNADE

La baignade est l'activité spéciale par excellence. À moins de conditions très particulières, la baignade doit être offerte aux enfants dès que la température atteint et excède 26°C. Comme ce sont les éducatrices titulaires de groupe qui baignent leurs enfants, l'éducatrice assignée aux activités spéciales occupe alors un secteur inoccupé. Un enfant qui pour une raison particulière ne peut se baigner est invité à aller rejoindre les autres enfants dans la cour. Également, un enfant qui refuse de se baigner peut aller jouer dans la cour avec les autres enfants.

G. HORAIRE DES ACTIVITÉS SPÉCIALES

Lorsque tous les enfants se retrouvent ensemble dans la cour extérieure soit :

De 10h15 à 10h45 en avant-midi (approximativement)

Et de 15h45 à 16h15 en après-midi (approximativement)

H. DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Il y a bien entendu des conditions spéciales qui font en sorte que les sorties à l'extérieur doivent être annulées. On pense alors au froid excessif, canicule, tonnerre, éclair et vent violent.

En été, et surtout par temps chaud, l'éducatrice responsable de la surveillance générale veillera à mettre à la disposition des enfants de l'eau afin de prévenir la déshydratation. L'équipement nécessaire sera rangé dans la remise extérieure.

De plus, si des éducatrices prévoient sortir du périmètre du Centre pour une activité spéciale, elles devront prévenir la direction. Au moins deux groupes sortiront ensemble par mesure de sécurité.

I. L'HIVER

Les activités doivent s'adapter au rythme des saisons. Les contraintes imposées par l'hiver (fermeture de la cage à grimper, de la glissoire et du lézard, disparition du carré de sable) et les entres saisons exigent une adaptation de la part de chacun.

Certaines activités demeurent disponibles selon les conditions climatiques et la dureté de la neige : telle la maisonnette. Également, au niveau des activités spéciales, outre tout ce qui peut être fait dans la neige (voir encadré page suivante), certaines activités peuvent être adaptées, telles ballon sauteur, ballon panier, etc., ...

Du matériel est également disponible pour les activités spécifiques tel pelles, traîneaux, raquettes. Il est clair que ce matériel exige une surveillance accrue (surtout les pelles/râteaux) puisqu'il y a des risques d'accident au visage lorsqu'une pelle est portée trop haut. Les traîneaux demandent également une certaine gestion afin que chacun puisse en profiter.

Concrètement :

La personne assignée au secteur de la cage à grimper sera appelée à superviser les activités liées à l'utilisation des traîneaux ;

La personne assignée au secteur de la glissoire sera appelée à superviser les activités liées à l'utilisation des pelles.

ACTIVITÉS SPÉCIALES EN HIVER

La neige peut être un formidable matériau de construction. En manque d'idée ? Les enfants ne se fatiguent pas des classiques : bonhomme de neige, anges, forteresses, etc.,... Aussi, faites place à l'innovation : chenille, tortue et autres animaux en neige. Outre la construction, profitez-en pour faire de l'observation : les flocons, la glace, la nature environnante (les nids dans les arbres, où sont les oiseaux ?), mettez de la musique, faites un parcours dans la neige (relais). Autres suggestions : dans un coin de la cour, cachez des objets dans la neige et demandez aux enfants de creuser afin de les trouver. Demandez aux enfants à quoi ils aimeraient jouer et tentez ensemble de trouver une adaptation pour l'hiver : vous serez surpris !!!

J. POUPONNIÈRE

Les groupes des Cigales et des Fourmis à la pouponnière disposent d'une cour exclusive. Attenante à leur salle et aménagée selon leurs besoins, les poupons peuvent profiter du plein air en toute sécurité.

Le Règlement sur les Centres de la petite enfance stipule à l'article 81 que « le personnel d'un titulaire d'un permis de centre ou d'une personne responsable d'un service de garde en milieu familial doit chaque jour, à moins de temps inclément, sortir les enfants dans un endroit de toute sécurité permettant qu'ils soient surveillés. » Le CPE de la Petite-Nation comprend que le règlement est un minimum et privilégie une deuxième sortie à l'extérieur lorsque les conditions le permettent. Aucun enfant ne devra être privé d'une deuxième sortie à l'extérieur sous prétexte qu'il y est déjà allé le matin.

Les équipements comprennent : une pataugeuse, un carré de sable et une maisonnette. Des marcheurs, des blocs, des seaux et des pelles sont mis à leur portée pour s'amuser. De plus, pour les siestes du matin et de l'après-midi, des poussettes landaus dont disponible été comme hiver ainsi que des filets pour repousser les insectes. Le CPE fournit également de chaudes couvertures pour l'hiver.

Les deux éducatrices en fonction s'organisent au préalable afin de déterminer les besoins de chacun des enfants sous leur responsabilité. Lorsque des enfants dorment à l'extérieur, les deux éducatrices peuvent se relayer au bout de quelque temps.

K. CONCLUSION

Les enfants passent une période de temps assez importante à chaque jour dans la cour extérieure. Le rôle éducatif des centres de la petite enfance continue de s'appliquer durant ces périodes. Beaucoup d'apprentissages peuvent s'acquérir en plein air, tout en s'amusant.

Les activités de plein air sont bénéfiques aux enfants. Les grands espaces, l'aération, limitation du bruit, contacts multi-âge, autant de facteurs qui permettent de découvrir et d'explorer. Il demeure primordial que ces activités se déroulent en toute sécurité.

L'autre point à intégrer est le fait de s'amuser avec les enfants. Même les adultes qui se considèrent comme des êtres sérieux se rendent compte de l'intensité du jeu des enfants, participent à celui-ci lorsqu'ils se le permettent et comprennent l'importance de soutenir le jeu des enfants en s'y intégrant.

Il va donc de soi, pour les éducatrices à la petite enfance, de prendre le temps de jouer avec les enfants puisqu'elles savent qu'à travers le jeu elles soutiennent le processus d'apprentissage actif et l'aspiration naturelle des enfants à apprendre.

